



Mesures sur l'éducation à l'environnement et au développement durable

publié le 05/02/2015 - mis à jour le 08/02/2015

Communiqué de presse de Najat Vallaud-Belkacem du 4 février 2015 et Circulaire concernant le déploiement de l'éducation au développement durable dans l'ensemble des écoles et établissements scolaires pour la période 2015-2018

Descriptif :

Les nouvelles orientations en matière d'EDD : la circulaire n°2015-018 du 4-2-2015

La Ministre de l'Education nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche et la Ministre de L'Ecologie du Développement Durable et de l'Energie ont présenté des mesures phares à destination des publics scolaires en cette année 2015 où la France accueillera la COP 21 (21ème Conférence des Parties de la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique de 2015).

Le développement durable mobilisant des valeurs similaires à celles de la République (solidarité, responsabilité, engagement, respect...), il faut donc accompagner les élèves dans des projets prônant par exemple **l'excellence environnementale dans les établissements** (lutte contre le gaspillage alimentaire, encouragement de l'accès au bio, zéro pesticide, implication des élèves dans les projets des Territoires à énergie positive et rénovation énergétique), en vue d'entrer dans une démarche **E3D**. Les écoles, les collèges et les lycées devront entrer en démarche de développement durable d'ici 2020, et l'inscrire dans leur **projet d'école ou d'établissement**. Des **éco-délégués** seront désignés dans chaque collège et lycée, ils mettront notamment en œuvre d'ici l'automne 2015, des **simulations de négociations internationales sur le changement climatique**.

Deux temps forts sont créés :

- ▶ "**La semaine pour le climat**" qui aura lieu chaque année, en lien avec le Fête de la Science.
- ▶ Un appel à projets "**les Clefs de l'éducation à l'environnement et au développement durable**"

Les **sorties scolaires dans la nature** sont encouragées et les **coins nature** sont préconisés dans les écoles.

Lire [l'intégralité du communiqué de presse](#) ↗

Téléchargez la [circulaire n°2015-018 du 4-2-2015](#) ↗, **Instruction relative au déploiement de l'éducation au développement durable dans l'ensemble des écoles et établissements scolaires pour la période 2015-2018**

Voir également **les 10 mesures phares pour la transition écologique**, annoncées à l'issue de la Conférence environnementale par la Ministre du MEDDE.

La 4ème mesure, stipulant : " Les enseignants et les élèves des collèges et des lycées réaliseront des simulations de négociations climatiques à visée pédagogique, afin de soutenir la prise de conscience et l'engagement des jeunes dans la lutte contre le changement climatique".

 [10 mesures phares pour la transition écologique](#) (PDF de 231.5 ko)
Les actions phares de la TE

Téléchargez la **Stratégie Nationale de la Transition Ecologique vers un Développement Durable**.

Voir en particulier l'Axe 7 consacré à l'éducation, la formation et la sensibilisation : Généraliser l'éducation à l'environnement et au développement durable de la maternelle à l'enseignement supérieur ; Généralisation des

"coins nature" ; Développement des sorties scolaires "nature" ; Labellisation des démarches de développement durable des écoles et établissements scolaires (Label E3D) ; engager 10000 projets d'écoles et d'établissements mettant en œuvre la transition écologique à l'horizon 2017.

 [Stratégie nationale de la transition écologique vers un développement durable](#) (PDF de 5.1 Mo)
La SNTEDD



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.